

Conseil scientifique de la filière équine

Appel à projets de recherche et développement, *en collaboration avec le fonds Eperon*

Thème « Infrastructures, matériels et outils »

Année 2021

Nouveau depuis 2020

Les projets portés par des équipes membres de l'institut Carnot « France Futur Elevage » pourront, après labellisation par le conseil scientifique, être proposés pour cofinancement à l'appel à projets « Ressourcement Scientifique » de l'institut Carnot France Futur Elevage.

Date limite de remise des dossiers : 15 novembre 2020

Dépôt des projets exclusivement via la plateforme en ligne

<https://projects.ifce.fr>¹

¹ Cf annexe 1 pour plus d'informations

Sommaire

Préambule.....	3
1. Projets attendus, labellisation et financement	3
1.1. Type de projets attendus.....	3
1.2. Financements complémentaires.....	4
1.2.1. Fonds Eperon.....	4
1.2.2. Institut Carnot France Futur Elevage	4
1.3. Montants disponibles	4
1.4. Règles de financements.....	5
1.5. Financement de bourses de doctorat	5
2. Actions et thèmes éligibles.....	5
2.1. Actions éligibles.....	5
2.2. Thèmes éligibles.....	6
3. Moyens techniques mobilisables.....	8
3.1. Plateaux techniques de l'IFCE.....	8
3.2. Moyens de VetAgroSup.....	9
3.3. Moyens de l'INRAE UEPAO	9
4. Modalités de candidature et critères d'éligibilité	10
4.1. Éligibilité.....	10
4.2. Présentation du dossier	10
4.3. Critères scientifiques et enjeux pour la filière	10
4.4. Critères financiers	10
4.5. Respect du délai de remise des propositions de recherche.....	11
5. Modalités de réponse du conseil scientifique et conditions de financement	11
6. Obligations envers l'IFCE.....	12
Annexe 1 : Constitution du dossier.....	13
Annexe 2 : Conseils d'utilisation de la plateforme en ligne	14
Annexe 3 : Institut Carnot France futur élevage	15
Annexe 4 : Utilisation des plateaux techniques de l'IFCE	17
Annexe 5 : Mise à disposition du plateau de recherche clinique de VetAgro Sup (Lyon)	21
Annexe 6 : Mise à disposition du troupeau expérimental de l'INRAE de Nouzilly	23

Préambule

Dans un objectif d'améliorer la cohérence et l'efficacité des moyens dédiés à la recherche équine et à la valorisation des résultats de la recherche, l'IFCE et le fonds Eperon se sont associés pour se doter d'un conseil scientifique unique, porteur de plusieurs appels à projets pour 2021 :

- Un appel à projets de **recherche et développement** divisé en cinq sous-appels thématiques :
 - Cheval et société : Les mondes des équidés sous le prisme des sciences humaines et sociales
 - Sciences vétérinaires et zootechniques
 - Sport : santé et performance
 - **Infrastructures, matériels et outils (ce document)**
 - Produits et services fournis par les équidés : incluant médiation, lait, viande, traction ...
- ⇒ Tous les projets visant à **produire de nouveaux résultats/connaissances** doivent s'inscrire dans cet appel à projets, même s'ils contiennent également une partie transfert et valorisation.
- Un appel à projets de **valorisation et transfert** de résultats acquis, couvrant toutes les thématiques ci-dessus.
- ⇒ Seuls les projets visant exclusivement à valoriser des résultats existants sont à prévoir en réponse à cet appel à projets.

Les autres appels à projets sont disponibles sur la page du conseil scientifique : www.ifce.fr/ifce/appui-filiere/comites-appui-filiere/conseil-scientifique/

Ces appels à projets, distincts dans leur forme, seront étudiés simultanément en janvier 2021 et disposeront d'une enveloppe financière commune sans répartition préalable vers l'un ou l'autre des appels à projets.

1. Projets attendus, labellisation et financement

1.1. Type de projets attendus

Cet appel à projets visé à soutenir des projets :

- de recherche et développement ;
- ayant pour objectif de produire des résultats applicables par la filière à court ou moyen terme ;
- répondant aux besoins exprimés de la filière équine.

Chaque projet (1) sera expertisé, de manière confidentielle, par deux ou trois évaluateurs scientifiques anonymes extérieurs au projet, et (2) recevra une note d'intérêt de la part de chacun des représentants des filières au conseil scientifique.

- **Pour être labellisé un projet doit être validé à la fois d'un point de vue de sa qualité scientifique (experts extérieurs) et de son opportunité pour la filière.**
- **Seuls les projets labellisés peuvent faire l'objet d'un financement.**

1.2. Financements complémentaires

Si l'attribution des financements de l'IFCE et du Ministère chargé de l'agriculture est concomitante à la labellisation, **l'attribution d'une aide financière par l'un des cofinanceurs ci-dessous nécessite la décision favorable de ce financeur** selon ses propres critères et sur la base de son propre formulaire. Un dossier doit donc impérativement être envoyé à chaque cofinanceur sollicité en parallèle de la présente demande au conseil scientifique.

1.2.1. Fonds Eperon

Les porteurs de projets de recherche et développement souhaitant faire une demande au fonds Eperon doivent au préalable faire labelliser leur projet par le conseil scientifique de la filière équine. **L'attribution du financement reste néanmoins de l'unique ressort du comité d'engagement du fonds Eperon** selon ses propres critères.

Le comité d'engagement du fonds Eperon se réunit mensuellement. Les dossiers peuvent donc être envoyés en parallèle de la demande de labellisation ou suite à la labellisation du projet.

Le dossier spécifique au fonds Eperon est disponible sur le site internet : www.fondseperon.com

Pour plus d'informations, contactez : fondseperon@free.fr

1.2.2. Institut Carnot France Futur Elevage

L'IFCE et l'institut Carnot France Futur Elevage s'associent pour proposer une opportunité de co-financement de projets. Les projets portés par des équipes membres de France Futur Elevage pourront, après labellisation par le conseil scientifique, être proposés à l'appel à projets « Ressourcement Scientifique » de l'institut Carnot France Futur Elevage.

L'attribution d'un financement par l'institut Carnot France Futur Elevage nécessitera néanmoins la décision favorable du comité de sélection de cette structure selon ses propres critères. Un dossier sera donc à leur faire parvenir² après obtention de la labellisation par le conseil scientifique. Se référer à l'annexe 3 pour en savoir plus sur l'institut Carnot France Futur Elevage, la liste des équipes membres et les objectifs de cet appel à projet.

Afin de simplifier la rédaction des deux dossiers, le dossier à déposer à l'IFCE pourra être rédigé en anglais à l'exception du résumé non technique qui doit impérativement être rédigé en français.

Pour plus d'informations, contactez bruno.latge@inrae.fr ou fanny.wacquet@inrae.fr

Le choix de demander un financement complémentaire au fonds Eperon ou à l'Institut Carnot France Futur Elevage est laissé à la discrétion des porteurs de projets. Le cas échéant, la répartition de la demande financière entre les financeurs devra être équilibrée.

1.3. Montants disponibles

Pour l'année 2020, les crédits de soutien alloués par l'IFCE et le ministère chargé de l'agriculture pour l'ensemble des appels à projets se sont élevés à un total de plus de 1,4 million d'euros et ont permis de financer un total de 35 projets sur des durées allant de 1 à 4 ans maximum.

Le montant attribué par le fonds Eperon et le Carnot France Futur Elevage n'est pas prédéfini et est laissé à l'appréciation des comités de ces derniers sur la base des dossiers qui leur sont présentés.

² L'appel à projets Ressourcement Scientifique France Futur Elevage est diffusé chaque année courant Mars, pour un dépôt des dossiers début Juillet

1.4. Règles de financements

- Le financement ne couvre pas les frais de personnel permanent ou les CDD de plus de 6 mois pour les organismes publics ; pour les organismes non publics, la prise en charge de frais de personnels peut se faire sur la base de coûts réels de salaire ;
- Le projet, hors personnel permanent public, doit être auto- ou cofinancé à hauteur de 20 % minimum ;
- Le financement de chevaux expérimentaux (hors chevaux des plateaux techniques IFCE) ne pourra pas excéder 5 euros par jour et par animal (coût hors personnel permanent et hors investissement) ;
- Deux projets portant sur la même problématique ne peuvent être financés individuellement. Le cas échéant, il pourra être demandé un rapprochement entre équipes ;
- Pour les projets pluriannuels, le financement peut être obtenu pour tout ou partie du projet. Dans le second cas, le projet devra être redéposé à échéance du premier financement pour demander un financement complémentaire.

1.5. Financement de bourses de doctorat

Le financement par l'IFCE de demi-bourses de doctorat est envisageable en partenariat avec d'autres organismes (organismes de recherche, collectivités territoriales, fonds Eperon, ...) pour un montant de 16 000 € HT annuel.

Les demi-bourses sont acquises pour 36 mois à partir de septembre et la demande doit être faite selon le tableau ci-dessous :

Période	Septembre à décembre 2021	Année 2022	Année 2023	janvier à aout 2024
Montant € HT	5 333	16 000	16 000	10 667

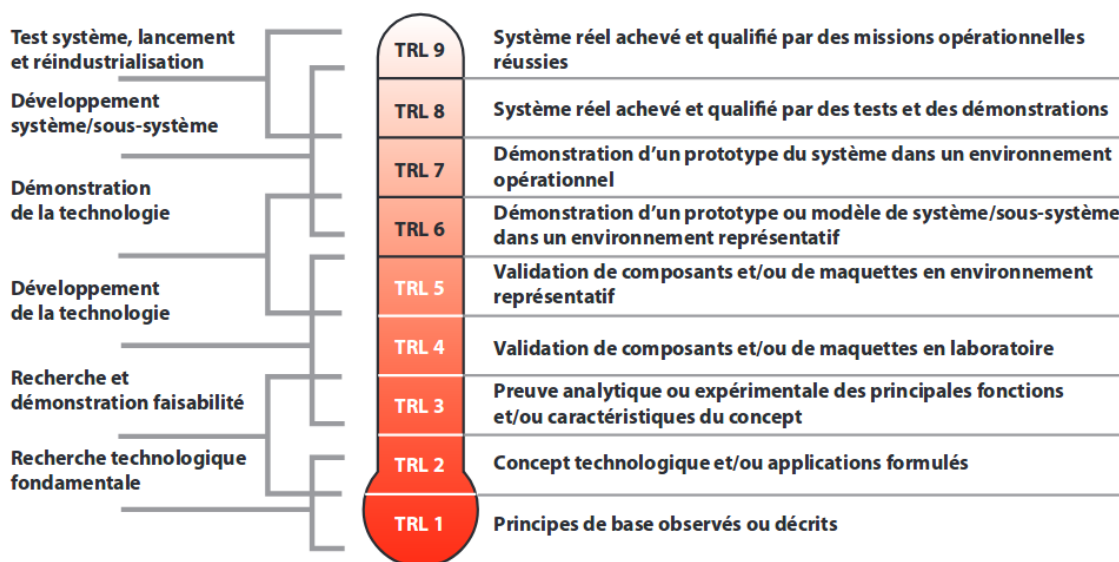
Le financement des projets comprenant une demi-bourse de thèse sera validé pour toute la durée du projet, aucun complément ne pourra être obtenu par la suite. Les versements resteront néanmoins annuels.

2. Actions et thèmes éligibles

2.1. Actions éligibles

- Seules les actions de **recherche appliquée** pouvant donner lieu à la fois à des publications scientifiques et des documents vulgarisés à destination des utilisateurs finaux sont éligibles ;
- L'organisation de séminaires ou l'édition d'ouvrages n'est pas éligible ;
- Le développement d'outils de vulgarisation ou de méthodes de transfert doit être déposé à l'appel à projets de « Valorisation et transfert des résultats » ;
- La participation au développement d'objets connectés est éligible exclusivement dans ses aspects de recherche appliquée pouvant donner lieu à des publications.

Seuls sont éligibles à cet appel à projets, les projets permettant leur finalisation sur le terrain sous 5 ans maximum ; cela correspond principalement aux niveaux 2 à 7 sur l'échelle TRL (Technology readiness level) c'est-à-dire :



(source www.conceptec.net)

Les résultats des projets financés doivent être publiables et disponibles en tout ou partie pour l'ensemble de la filière.

2.2. Thèmes éligibles

Les thèmes éligibles des différents appels à projets correspondent aux attentes des acteurs des filières équinées exprimées :

- lors de l'enquête « besoin de la filière équine » réalisée en 2018 ([téléchargez la synthèse des résultats](#)) ;
- par les représentants des filières au conseil scientifique ;
- par les entraîneurs nationaux et référents des disciplines sportives équestres.

Toutes les thématiques ci-dessous sont étroitement liées aux thématiques présentées dans les autres appels à projets et doivent en particulier contribuer à :

- Améliorer la **relation hommes-animaux** et apporter une image positive de ces relations à la société
- Améliorer la **rentabilité des entreprises**
- Optimiser la **performance et la longévité sportive** des équidés

Ces thèmes peuvent être abordés via différentes disciplines : Interaction homme-machine, ergonomie, architecture, psychologie, technologies de l'information et de la communication (TIC), éthologie, STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives), sciences de l'ingénieur, sciences sociales, épidémiologie, intelligence artificielle robotique... Les projets pluridisciplinaires seront particulièrement appréciés.



Les projets traitant du bien-être animal doivent être en accord avec la charte pour le bien-être équin et le guide pratique associé, dont la rédaction a été coordonnée par la FNC. Ces projets devront s'appuyer sur les travaux déjà réalisés à ce sujet.

Pour 2021, les projets soumis doivent s'inscrire dans les thèmes suivants :

- **Des infrastructures innovantes et adaptées**

Peu étudiées jusqu'ici, les infrastructures jouent pourtant un rôle clé tant en terme d'organisation ou de santé du travail, que de bien-être animal ou d'efficacité économique des entreprises.

Les professionnels auditionnés ont exprimé plus particulièrement les demandes suivantes :

- Etude de l'impact des infrastructures :
 - sur la santé et le bien-être des équidés : sols de compétition, modes d'hébergement... ;
 - sur l'organisation du travail et l'économie des entreprises ;
- Développement d'infrastructures :
 - assurant le bien-être et la sécurité des équidés ;
 - ergonomiques adaptées aux cavaliers et aux travailleurs ;
 - adaptées aux nouvelles pratiques : médiation équine, equicoaching... ;
 - spécifiques à la gestion d'équidés sur des surfaces restreintes (milieu urbain) ;

- **Du matériel et des équipements innovants et adaptés**

Principalement portée par les industriels du secteur, l'innovation en matière d'équipements et de matériel adapté doit être encouragée et évaluée par des travaux de recherche spécifiques.

Les professionnels auditionnés ont exprimé plus particulièrement les demandes suivantes :

- Impact du matériel sur le bien-être, le confort et la performance du cheval et du cavalier : selles, filets, protections de travail, couvertures, enrênements... ;
- Tests et évaluation comparée des matériels et équipements ;
- Développement de matériel et équipements
 - adapté aux différents équidés (incluant les ânes) et aux différentes pratiques (incluant les nouveaux usages tels que la médiation équine, débardage, maraichage, cheval en ville...)
 - assurant le bien-être et la sécurité des humains et des équidés : matériel d'équitation et de sport (casques, gilets...) mais aussi barrières, obstacles ; voitures hippomobiles ...
 - dédié à la gestion des urgences et accidents pour les équidés ;

- **Des outils numériques innovants et adaptés**

Devant la très forte augmentation des outils connectés disponibles sur le marché, il est indispensable de pouvoir objectiver leur réelle valeur ajoutée et leur complémentarité afin d'aider les utilisateurs à faire les bons choix et les entreprises à développer des outils performants.

Les professionnels auditionnés ont exprimé plus particulièrement les demandes suivantes :

- Tests et évaluation comparée des outils numériques ;
- Appropriation des nouveaux outils numériques et connectés par les utilisateurs.
- Développement d'outils
 - d'aide à la gestion des équidés : détection du poulinage, d'ovulation, pesée, outil de surveillance à distance, géolocalisation, mesures physiologiques... ;
 - pour objectiver les caractéristiques et aptitudes des équidés : morphologie, locomotion, rusticité... ;
 - pour optimiser l'entraînement et la préparation physique des équidés et des cavaliers....

3. Moyens techniques mobilisables

AVANT de déposer votre projet, quel que soit le site, vous devez :

- **prendre contact avec le responsable du site concerné**
- **valider avec ce dernier la faisabilité de votre projet**
- **vous engager à participer à la réunion de programmation réalisée sur chacun des sites à l'automne**

- Toute utilisation de moyens techniques cités ci-dessous fera l'objet d'un conventionnement préalable avec la structure concernée ;
- Les expérimentations devront être au préalable validées par le comité d'éthique dont dépend le plateau technique ;
- Une réunion sur chacun des sites sera organisée à l'automne. **La présence de tous les demandeurs potentiels y est indispensable ;**
- Tout surcoût engendré par l'expérimentation (stagiaires, matériel, analyses, transport...) sera pris en charge par l'unité dont dépend le responsable scientifique du projet.

3.1. Plateaux techniques de l'IFCE

Dans le cadre de son soutien aux activités de recherche les plateaux techniques de l'IFCE peuvent être utilisés pour des expérimentations dans le cadre de cet appel à projets :

1. Station expérimentale de Chamberet (19), dédiée à l'élevage de précision : 160 chevaux, reproductrices et jeunes chevaux de 0 à 3 ans
2. Jumenterie du Pin (61), dédiée à la reproduction et l'élevage : 100 chevaux : reproducteurs mâles et femelles et jeunes chevaux de 0 à 3 ans
3. Saumur (49), dédié à l'équitation et à la performance sportive : 270 chevaux de sport, cavaliers et simulateurs
4. Uzès (30), dédié à l'attelage, la traction et l'endurance : 20 chevaux d'instruction d'attelage

Pour plus de détails sur les plateaux techniques IFCE voir les descriptions et règles d'utilisation en annexe 4 ainsi que le site : www.ifce.fr/ifce/appui-filiere/plateaux-techniques.

Le coût moyen de mise à disposition des chevaux d'élevage est estimé à 10 euros par jour et par animal (personnel permanent et investissement compris). Le coût d'utilisation des autres moyens disponible est à chiffrer avec le responsable du plateau technique concerné. Dans le cadre d'un projet de recherche

labellisé par le Conseil Scientifique, l'accès et l'utilisation des plateaux techniques sont remisés à 100%.

Pour toute demande d'utilisation de moyens IFCE, il est indispensable de prendre contact, **AVANT LE DEPOT DU DOSSIER** avec le responsable du plateau technique correspondant :

- ✓ IFCE site de Chamberet : Laurence Wimmel - laurence.wimmel@ifce.fr – 05 55 98 31 46 / 06 77 02 35 92
- ✓ IFCE site de la Jumenterie du Pin : Frédéric de Geoffroy – frederic.degeoffroy@ifce.fr - 02 33 12 12 01 / 06 16 35 19 47
- ✓ IFCE site de Saumur : Patrick Galloux - patrick.galloux@ifce.fr - 02 41 53 51 05 / 06 07 32 85 75
- ✓ IFCE site d'Uzès : Luc Fruitet – luc.fruitet@ifce.fr - 04 66 22 99 33 ou Laurent Maly – laurent.maly@ifce.fr - 06 88 55 37 03

3.2. Moyens de VetAgroSup

VetAgroSup Lyon (69) peut mettre à disposition de chercheurs le Lyon Equine Research Centre, dédié à la recherche en médecine et orthopédie équinés dans le cadre de cet appel à projets et/ou d'un partenariat avec les chercheurs/résidents de VetAgroSup (cf. annexe 5)

Les équidés sont à fournir par les porteurs du projet mais peuvent être hébergés sur place et les équipes pourront bénéficier de l'ensemble des infrastructures et équipements disponibles. Les conditions financières et techniques sont à évaluer avec VetAgroSup.

Pour toute demande d'utilisation de ce plateau technique, il est indispensable de prendre contact, **AVANT LE DEPOT DU DOSSIER** avec Isabelle Desjardins : isabelle.desjardins@vetagro-sup.fr – 04 78 87 26 77

3.3. Moyens de l'INRAE UEPAO

L'UEPAO implantée à Nouzilly (37) dispose de 160 poneys expérimentaux de type Welsh et d'infrastructures spécifiques pouvant être mis à la disposition des chercheurs dans le cadre de cet appel à projets et/ou d'un partenariat avec les chercheurs (cf. annexe 6). Pour plus d'information sur les animaux et installations consultez le [site internet](#).

Une participation aux coûts de mise à disposition des poneys de 10€ par jour et par poney sera demandée pour tous les projets labellisés par le conseil scientifique. *Attention, seuls 5 € par jour et par animal peuvent être financés via cet appel à projets.*

Pour toute demande d'utilisation de ces animaux, il est indispensable de prendre contact, **AVANT LE DEPOT DU DOSSIER** avec Tiphaine Aguirre-Lavin et Fabrice Reigner : tiphaine.aguirre-lavin@inrae.fr 02 47 42 79 52 et fabrice.reigner@inrae.fr - 06 07 23 61 52

4. Modalités de candidature et critères d'éligibilité

- ⇒ Remplir le formulaire sur la plateforme dédiée <https://projects.ifce.fr> (cf annexes 1 et 2 pour plus de détails)
- ⇒ Tout dossier ne remplissant pas l'ensemble des critères ci-dessous ne pourra pas être labellisé.

4.1. Éligibilité

- Le projet doit s'inscrire dans un ou plusieurs des thèmes précisés ci-dessus ;
- L'un des porteurs, au minimum, doit faire partie d'un organisme scientifique et technique : organisme de recherche ou de développement, organisme d'enseignement supérieur et/ou de recherche, institut technique ;

4.2. Présentation du dossier

- **Précision suffisante du projet et de ses différentes actions** (état des connaissances, objectifs, matériel et méthodes en particulier) afin de permettre une évaluation scientifique par les experts désignés par le conseil scientifique ;
- **Qualité du résumé non technique.** Ce résumé est le seul document transmis aux représentants socioprofessionnels du conseil scientifique pour avis sur la pertinence de la recherche, il doit donc être **complet, vulgarisé, présenter les applications et perspectives et pouvoir être lu indépendamment du reste du projet.**
- Pour les programmes pluriannuels, justification du fonctionnement des différentes actions de recherche dans l'échéancier global.

4.3. Critères scientifiques et enjeux pour la filière

- Enjeux pour la filière en matière de développement économique, d'innovation ou d'attractivité des territoires ruraux ;
- Publications antérieures sur le sujet ;
- Compétences des équipes, notamment leur connaissance des travaux existants sur le sujet ;
- Qualité scientifique du projet : question de recherche, méthodologie, nature des résultats attendus ;
- Publications prévues dans le cadre du projet et échéancier : préciser si certains résultats sont susceptibles de rester confidentiels et de ne pas donner lieu à publication ;
- Les partenariats entre équipes de recherche, entreprises et socioprofessionnels, les collaborations internationales (européennes en particulier) et la pluridisciplinarité seront appréciés. *Le conseil scientifique accepte de recevoir des projets collaboratifs en anglais, sous réserve qu'il y ait au minimum une équipe française en position principale dans le consortium. Les partenariats avec les organismes professionnels seront particulièrement appréciés.*

4.4. Critères financiers

- Précision de la fiche financière ; tous les onglets et tous les tableaux du document doivent être complétés.

- Adéquation entre le projet, les moyens mobilisés et le financement demandé ;
- Respect de l'échéancier pour les projets pluriannuels ;
- Les projets faisant l'objet de cofinancements extérieurs seront, à intérêt scientifique égal, prioritaires.

4.5. Respect du délai de remise des propositions de recherche

5. Modalités de réponse du conseil scientifique et conditions de financement

La décision du conseil scientifique sera adressée, uniquement par courrier électronique, aux responsables de la proposition.

- 1) **Le financement du projet peut être soumis à conditions** : mise en collaboration avec une ou plusieurs équipes, modification d'effectifs expérimentaux, phasage du projet ...
- 2) Tout projet financé fera l'objet d'une **convention** entre l'organisme de recherche et l'IFCE, préalable à la mise en paiement. La propriété intellectuelle des résultats sera partagée entre l'IFCE et l'organisme financé au prorata des apports respectifs.
- 3) Tout projet accepté devra faire l'objet d'un **compte rendu d'activité** annuel à partir de juin 2022 et jusqu'à la fin du projet.

La remise d'un compte rendu d'activité non conforme à la proposition initiale sans justificatifs peut donner lieu à une demande de compte rendu complémentaire, à une suspension de financement ultérieur ou à une demande de remboursement.

- 4) Pour tout projet dont le montant accordé est supérieur à 10 000 € HT, le financement sera attribué selon le tableau ci-dessous :

Durée de financement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
1 an	70% du montant total accordé	30% du montant total accordé		
2 ans	70 % du montant accordé pour l'année 1	70 % du montant accordé pour l'année 2	Solde <i>Sous réserve de compte rendu conforme</i>	
3 ou 4 ans	100 % du montant accordé pour année 1	100% montant accordé année 2	100% du montant accordé pour l'année 3 <i>Sous réserve de compte rendu conforme</i>	100% du montant accordé pour l'année 4 <i>Sous réserve de compte rendu conforme</i>

Le solde pourra être réduit si les délais de remise du compte rendu ne sont pas respectés.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



6. Obligations envers l'IFCE

- 1) Tous les résultats publiables devront faire l'objet d'une valorisation sous forme d'articles primaires et/ou d'une participation à un congrès.
- 2) Si l'information apparaît utile pour les professionnels, **le porteur de projet s'engage à rédiger des articles, posters, fiches de vulgarisation en français.**
- 3) Sur chaque article, poster..., mention devra être faite du financement par l'IFCE et de l'éventuelle utilisation de moyens de l'IFCE.
- 4) Une copie de tous les articles, revues scientifiques ou de vulgarisation devront être adressées au secrétariat du conseil scientifique.

Etienne Verrier
Président du conseil scientifique de la filière équine

Annexe 1 : Constitution du dossier

A. Remplir le formulaire en ligne : <https://projects.ifce.fr> (cf annexe 2 pour l'utilisation)

1. Description du projet global et des actions

Un projet peut être constitué d'une ou plusieurs actions (3 au maximum) → bien détailler chaque action. Les projets peuvent être pluriannuels (maximum 4 ans) → bien détailler le calendrier pour chaque année.

Attention : certaines questions conditionnent l'apparition d'autres questions. Pour cet appel à projets cochez « projet de recherche » sur le premier écran afin d'obtenir le bon formulaire.

2. Résumé NON TECHNIQUE

C'est le seul document transmis aux représentants des filières pour avis sur la pertinence du projet.

Il doit donc être complet, vulgarisé, présenter les applications et perspectives et pouvoir être lu indépendamment du reste du projet.

3. Description financière

*Pour obtenir une aide contactez marion.cressent@ifce.fr **AVANT de déposer votre dossier.** Vérifiez les calculs automatiques qui peuvent être faussés par l'ajout/suppression de lignes dans les onglets précédents. **Merci de bien lire la notice AVANT de commencer à remplir la fiche.***

- Remplir le document Excel téléchargeable sur le site ou via le lien ci-après : [FICHE](#)

Remplir **une fiche financière par action** décrite détaillant :

- les différentes dépenses de l'action pour chacune des années;
- les prévisions de financement pour chacune des années ;

NB : Pour chaque onglet le total des dépenses éligibles doit être égal au total des financements.

Remplir **une fiche financière récapitulative** pour le projet (somme des fiches précédentes, onglet vert)

NB : Le total des dépenses éligibles doit être égal au total des financements

- Récapituler la demande de financement dans le formulaire en ligne à partir du document Excel et y télécharger le document Excel dûment complété.

B. Si le projet fait appel à des collaborations externes et/ou des cofinanceurs

- Fournir une attestation des personnes/organismes concernés. *Les mails sont recevables.*

C. Si la demande inclut une demande de demi-bourse de thèse

- Remplir la partie correspondante du formulaire ;

D. Si la demande inclut l'utilisation de moyens expérimentaux

- Remplir la partie correspondante du formulaire ;
- Prendre contact avec le site concerné et fournir un accord de principe de ce dernier.

E. Délai

Le dossier est à compléter en ligne sur la plateforme <https://projects.ifce.fr> impérativement pour le 15 novembre 2020. La plateforme se fermera le 15 novembre à minuit. Un accusé de réception automatique vous sera envoyé dès réception du dossier.

Annexe 2 : Conseils d'utilisation de la plateforme en ligne

La plateforme de dépôt des projets est accessible via ce lien : <https://projects.ifce.fr>.

1. A partir de la page d'accueil cliquez sur « introduire une demande » puis créez-vous un compte / identifiez-vous.
2. Sélectionnez le formulaire intitulé « Appels à projets du conseil scientifique de la filière équine », cliquez sur « introduire une demande » ; (si vous avez déjà commencé à rédiger un projet vous pouvez choisir de reprendre cette demande ou d'en créer une nouvelle) ;
3. Vous arrivez sur le premier écran du formulaire à remplir :

- La colonne de gauche présente la liste des écrans à remplir, la plupart des questions sont obligatoires ;
- Vous pouvez naviguer d'un écran à l'autre en cliquant dans la colonne de gauche ou en cliquant sur « écran suivant ». *Vous pouvez passer d'un écran à l'autre sans avoir répondu à toutes les questions.*
- Les modifications se sauvegardent automatiquement et vous pouvez remplir le formulaire en plusieurs fois
- Le projet n'est pas validé tant que vous ne cliquez pas sur « valider et envoyer » dans l'écran résumé ;
- **Les réponses à certaines questions conditionnent l'affichage des questions/écrans suivants.** Par exemple, vous ne pourrez décrire les actions 2 ou 3 que si vous avez déclaré ces actions dans la partie 7.

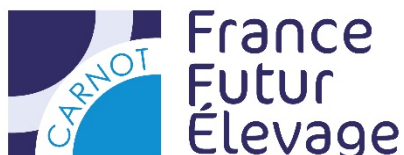


4. **Vous souhaitez inviter des collègues à remplir le formulaire avec vous ?** Cliquez sur « Gérer les invitations » en bas de la colonne de gauche puis invitez qui vous voulez.
5. Pour **soumettre définitivement votre projet**, rendez-vous sur l'écran « résumé » et vérifiez que tous les champs obligatoires ont été remplis. Si ce n'est pas le cas, cliquez sur les zones en rouge pour y retourner. Une fois que le résumé ne montre plus d'erreurs cliquez sur « valider et envoyer ». **Attention, une fois validé, il n'est plus possible de modifier votre projet.**

Une liste en format « Word » des questions du formulaire est téléchargeable sur la plateforme. Attention certaines parties du formulaire s'affichent en fonction des réponses précédentes, toutes les questions ne sont donc pas à remplir pour tous les projets.

Pour obtenir une aide contactez Marion Cressent (06 27 70 51 19 – marion.cressent@ifce.fr).

Annexe 3 : Institut Carnot France futur élevage



Les **Carnot** ont pour vocation de développer la **recherche partenariale** entre structures de recherche publique et acteurs socio-économiques, en répondant aux attentes des entreprises et des filières en terme d'innovation, de recherche et de développement, et en renforçant ainsi leur attractivité.

Dédié au secteur de l'**élevage** dans la diversité de ses composantes, le **Carnot France Futur Elevage** réunit des **acteurs de la recherche publique agrovétérinaire** et le savoir-faire en R&D de trois **Instituts Techniques Agricoles** du domaine de l'élevage. France Futur Elevage propose ainsi des compétences et des services de R&D intégrés et interdisciplinaires en santé, alimentation et système d'élevage, et génétique animale pour l'innovation des entreprises du secteur de l'élevage.

NOS OBJECTIFS

Accroître la rentabilité, la compétitivité et la durabilité

de l'élevage et de ses Agri-Agro et Pharma-industries en construisant une avance compétitive par l'innovation pour se démarquer d'une concurrence mondialisée

Mettre à votre disposition un ensemble unique de compétences

pour mener ensemble des programmes de recherche conduisant à l'innovation dans le domaine des productions animales dans votre entreprise

À l'échelle de l'animal comme de la filière de production

trois leviers d'action pour une **gestion multicritères** de la performance

Afin d'accomplir leur mission, les Carnot perçoivent chaque année un abondement attribué par l'ANR. France Futur Elevage a choisi de dédier une part prédominante de cet abondement au **développement de ses compétences scientifiques et techniques** pour accroître et professionnaliser ses capacités de recherche partenariale avec le monde socio-économique.

Dans ce cadre, le **Carnot France Futur Elevage propose chaque année un appel à projets (AAP) de Ressourcement Scientifique**, dédié aux équipes membres de France Futur Elevage uniquement ([consulter la liste ci-dessous](#)), visant à soutenir des **projets à fort impact socioéconomique** pour répondre à un ou plusieurs enjeux de la multi-performance, de la durabilité et de la rentabilité en élevage. L'AAP se veut souple et couvre l'ensemble des thématiques de France Futur Elevage (i.e. santé, alimentation et système d'élevage, et génétique animale). Les projets peuvent avoir une durée de 1 à 3 ans et doivent à terme promouvoir l'innovation à destination des acteurs socioéconomiques du secteur de l'élevage. Une évaluation particulière sera portée aux modalités de transfert et de valorisation des résultats.

Le Carnot France Futur Elevage s'associe à l'IFCE pour proposer un co-financement de projets portant sur la filière équine. Le porteur de projet devra obligatoirement appartenir à une équipe membre de France Futur Elevage ([consulter la liste ci-dessous](#)) et devra soumettre un dossier à chacun des deux appels à projet (i.e. AAP IFCE et AAP Ressourcement Scientifique France Futur Elevage), en précisant sa volonté de co-financement. **L'AAP Ressourcement Scientifique France Futur Elevage est diffusé chaque année courant Mars, pour un dépôt des dossiers, en anglais, début Juillet.**

Pour toutes questions techniques, scientifiques, administratives et financières sur l'AAP Ressourcement Scientifique France Futur Elevage, n'hésitez pas à prendre contact avec :

Fanny Wacquet , Chargée d'affaires Tel. 06 47 57 64 22 / 01 42 75 93 26 Mail. fanny.wacquet@inrae.fr	Bruno Latgé , Chargé d'affaires Tel. 06 49 33 69 34 / 01 42 75 93 11 Mail. bruno.latge@inrae.fr
---	--

Liste des Unités de recherche et Instituts Techniques Agricoles membres du Carnot France Futur élevage

Unités de recherche	UMR 1309 ASTRE	Animal, Santé, Territoires, Risques & Écosystèmes
	UMR 1300 BIOEPAR	Biologie, Épidémiologie et Analyse de Risques en santé animale
	UMR 083 BOA	Biologie des oiseaux et aviculture
	UMR 1313 GABI	Génétique Animale et Biologie Intégrative
	UMR 1388 GenPhySE	Génétique Physiologie et Systèmes d'élevage
	UMR 1213 Herbivores	Herbivores
	UMR 1225 IHAP	Interactions hôtes-agents pathogènes
	UMR 1436 InTheRes	Innovations Thérapeutiques et Résistances
	UMR 1282 ISP	Infectiologie et Santé Publique
	UMR 1419 NuMÉA	Nutrition, Métabolisme, Aquaculture
	UMR 1348 PEGASE	Physiologie, Environnement et Génétique pour l'Animal et les Systèmes d'élevage
	UE 1277 PFIE	Plateforme d'Infectiologie Expérimentale animale
	UMR 1331 TOXALIM	Toxicologie Alimentaire
	UMR 892 VIM	Virologie et Immunologie Moléculaires
	UMR 1198 BREED	Biologie de la Reproduction, Environnement, Epigénétique, et Développement
UMR 085 PRC	Physiologie de la Reproduction et des Comportements	
ITA	Idele	Institut de l'élevage
	Ifip	Institut du porc
	Itavi	Institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole

Annexe 4 : Utilisation des plateaux techniques de l'IFCE

Pour plus d'information sur les plateaux techniques sur le [site internet](#)

Pour toute demande d'utilisation de moyens IFCE, il est indispensable de prendre contact, **AVANT LE DEPOT DU DOSSIER** avec le responsable du plateau technique correspondant :

- ✓ IFCE site de Chamberet : Laurence Wimel - laurence.wimel@ifce.fr – 05 55 98 31 46 / 06 77 02 35 92
- ✓ IFCE site de la Jumenterie du Pin : Frédéric de Geoffroy – frederic.degeoffroy@ifce.fr - 02 33 12 12 01 / 06 16 35 19 47
- ✓ IFCE site de Saumur : Patrick Galloux - patrick.galloux@ifce.fr - 02 41 53 51 05 / 06 07 32 85 75
- ✓ IFCE site d'Uzès : Luc Fruitet – luc.fruitet@ifce.fr - 04 66 22 99 33 ou Laurent Maly – laurent.maly@ifce.fr - 06 88 55 37 03

La station expérimentale de Chamberet³, dédiée à l'élevage de précision

Ce site de 130 ha est essentiellement consacré aux travaux sur la jument gestante, le poulain nouveau-né, l'herbe, l'environnement, la parasitologie, le contrôle des médicaments, l'élevage de précision.

Moyens humains et animaux :

- 70 juments reproductrices de type sport et leur production de 0 à 3 ans (environ 30 poulains par an). Le renouvellement du troupeau est réalisé exclusivement par les naissances sur la station,
- Une équipe de 11 personnes dont 2 ingénieurs.

Infrastructures :

- 3 stabulations dont une équipée d'un distributeur automatique de concentrés fonctionnant par transpondeur ; 3 groupes de logettes couvertes de 30 ou 25 places ; 50 boxes répartis en cinq écuries ;
- un bâtiment de 10 boxes permettant le premier niveau de confinement P1 ;
- un complexe de reproduction : salle de récolte, laboratoire avec chambre froide, salle d'échographie et mise en place, hotte à flux laminaire ;
- une station de pesée électronique fonctionnant par transpondeur ;
- un système de vidéosurveillance ;
- 5 bureaux ; une salle de réunion ; des logements

Les plateaux techniques ci-après sont situés sur des sites ayant des activités de production (formation, sport, Cadre noir, ...), un cheval ou couple cavalier cheval n'est donc pas exclusivement dédié à un programme de recherche.

Seuls seront acceptables les programmes :

- Non invasifs pour les chevaux ou les cavaliers ;
- Ne perturbant pas la carrière sportive ou de formation ou la performance du cheval ou couple cavalier-cheval ;
- Pouvant s'inscrire dans le programme de formation/compétition déjà prévu pour le(s)

³ Ce plateau technique est agréé pour l'expérimentation animale et est rattaché à un comité d'éthique



- couple(s)/animaux ;
- Respectant les règles d'éthique de l'IFCE et les valeurs équestres de l'équitation de tradition française.

Le site de la Jumenterie du Pin³, dédié à la reproduction et à l'élevage

Ce site est principalement consacré à la formation professionnelle en reproduction et en élevage équin. Il est support chaque année de protocoles sur les nouvelles techniques de reproduction et la gestion des reproducteurs.

Moyens humains et animaux :

- 13 personnes spécialisées dans la recherche, la formation, le développement ou l'appui à la filière dont 2 vétérinaires et une équipe de 4 soigneurs ;
- 102 équidés : 12 étalons, environ 65 juments d'élevage et 25 poulains de 1 à 3 ans ;

Infrastructures :

- Stabulations avec aires stabilisées, paddocks, prairies, boxes dont certains sous vidéosurveillance ;
- 1 box social (2 boxes séparés par un système permettant des interactions sociales en toute sécurité) et systèmes de slow-feeders ;
- Un complexe de reproduction complet : salle de récolte, deux laboratoires avec matériel de traitement de la semence réfrigérée ou congelée, analyseur HTM IVOS, cytomètre en flux, 4 salles d'échographie et d'insémination, un laboratoire de transfert d'embryons avec hotte à flux laminaire, micromanipulateur, matériel de ponctions folliculaires et incubateur tri-gaz ;
- Installation de stockage cryogénique pour la conservation de semence ou d'embryon ;
- Une salle de cours et une salle de réunion, des logements.

Le site de Saumur, dédié à l'équitation et à la performance sportive

Ce site accueille le Cadre noir, la formation professionnelle supérieure en équitation et les pôles France de CCE et de voltige. Il est le support chaque année d'une dizaine de protocoles de recherche ou d'innovation technologique.

Moyens humains et chevaux :

- 35 écuyers, 4 ingénieurs ou chercheurs spécialisés dans l'analyse du mouvement, la physiologie de l'entraînement et la santé du cavalier et 3 vétérinaires spécialisés en médecine sportive.
- 270 chevaux de présentation, de formation ou de sport ; c'est le seul site en France mettant à disposition de la recherche un panel de chevaux de sport à l'entraînement aussi important et diversifié.

Infrastructures

- 7 manèges, 8 carrières, des pistes de galop et de trotting, deux terrains d'extérieur... ;
- Trois simulateurs équestres interactifs et des moyens de mesure dédiés au cheval et au cavalier (accéléromètres, centrales inertielles, tensiomètres, ...) ;
- Une clinique vétérinaire ;
- Une médiathèque spécifique aux arts et sports équestres ainsi qu'aux fonds patrimoniaux du Cadre noir et des Haras nationaux.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



- Des salles de cours et un amphithéâtre ;

Une cafétéria ouverte le midi mais pas d'hébergement sur place.

Le site d'Uzès, dédié à l'attelage, la traction et l'endurance

Ce site est consacré à l'enseignement professionnel en attelage et travail à pied, et accueille des manifestations sportives. Il est support d'expérimentations sur l'attelage, la traction et l'endurance.

Moyens humains et animaux :

- 30 personnes dont 5 ingénieurs et 8 formateurs, dont 1 spécialisé traction animale ;
- 20 chevaux d'instruction de l'attelage (4 de type sport, 4 de race Camargue et 10 de type trait) ;

Infrastructures

- Du matériel de mesure des efforts de traction (traineau, dynamomètre, cardio-fréquencesmètres)
- 2 écuries totalisant 80 boxes, 8 stabulations, 6 paddocks et 5 ha de prairies pâturées ;
- 1 manège, 3 carrières dont une paysagée, 1 piste d'attelage ;
- 3 bâtiments abritant des bureaux, une médiathèque, 2 salles de cours, des locaux d'accueil et de détente ;
- 1 gîte ;
- 1 atelier de sellerie, 2 remises à voitures hippomobiles dont une disposant d'un espace sécurisé.

La décision sur la faisabilité de la réalisation des protocoles est laissée à l'entière appréciation du directeur de site sur proposition du responsable du plateau technique.

En cas de refus, le projet pourra tout de même être labellisé et éventuellement financé, sous réserve de trouver un autre site où réaliser le protocole.

Règles de fonctionnement des plateaux techniques IFCE

L'objectif de ces règles est d'optimiser l'organisation des sites et de valoriser équitablement les travaux réalisés entre les collaborateurs.

1) Conception du protocole

- Le scientifique doit **avertir le responsable du site** de son souhait d'utiliser le plateau technique **le plus tôt possible**, puis participer **obligatoirement** à la réunion prévue en automne. Il doit ensuite adresser le protocole détaillé au responsable du site, au moins **2 mois avant** le démarrage prévu de l'expérimentation.
- Le protocole doit avoir été préalablement accepté dans son principe par le conseil scientifique. A l'issue du conseil scientifique, une planification générale des protocoles de chaque site ainsi que des personnels, des animaux et des moyens d'hébergement (locaux et parcelles) impliqués sera réalisée par le responsable du site en accord avec chaque scientifique concerné.

2) Moyens respectifs

- L'IFCE fournit les chevaux et autorise l'accès aux structures d'accueil et matériels nécessaires.
- Le porteur du projet prend en charge le suivi du protocole, toutes les analyses de laboratoire, le traitement des données et la valorisation des résultats.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



3) Réalisation proprement dite

- Le scientifique doit se rendre sur place aussi souvent que nécessaire et notamment lors du démarrage, pour encadrer le personnel et les stagiaires éventuels.
- Si l'expérimentation nécessite du matériel délivré par les responsables du projet, celui-ci devra être livré au moins 8 jours avant le démarrage prévu de l'expérimentation.
- A l'issue de l'expérimentation, une copie des fiches de données brutes et des fichiers informatiques correspondants doit être conservée par le directeur du site.
- Le scientifique s'engage à fournir l'ensemble des données brutes complémentaires au protocole au fur et à mesure de leur production (dosages...).
- L'analyse des résultats sera réalisée par le scientifique.
- Tout surcoût engendré par l'expérimentation sera facturé à l'unité dont dépend le responsable scientifique.

4) Valorisation

- Sur chaque article, poster..., mention devra être faite du partenariat et de la réalisation sur l'un des plateaux techniques de l'IFCE.
- Une copie de tous les articles, revues, rapports d'étudiants... devront être adressées au site.

5) Stagiaires

Si un ou plusieurs stagiaires sont impliqués, le porteur de projet a en charge de trouver et de financer les stagiaires. Il sera désigné comme maître de stage et sera explicitement notifié dans la convention de stage.

- Le cas échéant, le site peut assurer le logement des stagiaires dans la limite de ses disponibilités.
- Le maître de stage est responsable de l'encadrement du stagiaire et de la rédaction du rapport.
- Une copie du rapport de stage devra être adressée au responsable de site.

Annexe 5 : Mise à disposition du plateau de recherche clinique de VetAgro Sup (Lyon)

Plateau de recherche clinique mobilisable (LERC ou Lyon Equine Research Centre) : [site internet](#)

Le LERC (Lyon Equine Research Centre), dédié à la recherche en médecine et orthopédie équine est intégré au sein du Pôle de compétences en santé équine (PE) de l'école nationale vétérinaire de Lyon, VetAgro Sup, à Marcy l'Etoile, Rhône. Il est dédié à la recherche clinique sur les équidés.

Moyens humains et animaux :

- Pas de chevaux mis à disposition mais possibilité d'acquisition de chevaux spécifiquement pour un projet et hébergement de ceux-ci.
- Une équipe de vétérinaires et de techniciens en santé animale du PE, impliqués dans l'activité clinique (Clinéquine) et l'activité de recherche (GREMERES).

Infrastructures :

- un bâtiment de 16 boxes
- 6 paddocks et 1 pré avec abris
- un complexe de reproduction : salle de récolte, laboratoire, salle d'échographie
- Equipement de la Clinéquine, Centre Hospitalier Vétérinaire Universitaire :
 - IMAGERIE
 - Echographie
 - Radiographie
 - IRM debout
 - MEDECINE INTERNE ET SPORTIVE
 - Endoscopie respiratoire et digestive
 - Endoscopie dynamique
 - CHIRURGIE
 - Salle tissus mous
 - Salle pour ostéosynthèse
 - Laparoscopie
 - LABORATOIRE d'ANALYSES MEDICALES
 - Hématologie-cytologie
 - Biochimie-Endocrinologie
 - Anatomo-pathologie

La décision de la faisabilité du protocole au LERC est laissée à l'entière appréciation du Directeur du Pôle de compétence en santé équine de VetAgro Sup

Contact : pe.secretariat@vetagro-sup

Vétérinaire responsable des effectifs équins à visée de recherche : isabelle.desjardins@vetagro-sup.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Conditions d'utilisation : L'objectif de ces règles est d'optimiser l'organisation du plateau de recherche clinique et de valoriser équitablement les travaux réalisés entre les collaborateurs.
Pour pouvoir réserver définitivement le LERC il faut au préalable que le projet soit :

- Labellisés par le CS de l'IFCE ;
- Accepté par le comité d'éthique national (formulaire APAFIS) et agréés par le comité d'éthique de VetAgro Sup

1) Prise de contact et étude de faisabilité

Le responsable du projet doit **avertir le LERC** de son souhait d'utiliser le plateau technique **le plus tôt possible** et obtenir un accord de principe de ce dernier AVANT de déposer le projet au conseil scientifique.

2) Procédure de réservation du LERC

Une fois que le protocole est accepté dans son principe par le conseil scientifique de l'IFCE : le scientifique confirme son souhait de réaliser une expérimentation le plus tôt possible : contact pe.secretariat@vetagro-sup.fr et en copie le vétérinaire responsable des effectifs équins à visée de recherche : isabelle.desjardins@vetagro-sup.fr

- Il annexe à sa demande le protocole détaillé
- Une convention bi ou tri-partite sera signée pour préciser les conditions de mise en œuvre des protocoles, les moyens respectifs mis à disposition, les conditions financières, d'analyse des résultats et de valorisation.

3) Réalisation des protocoles

- Dans les infrastructures du Pôle de compétences en santé équine de Lyon (Clinéquine, LERC) et avec le personnel autorisé à l'expérimentation animale.
- Le scientifique doit se rendre sur place aussi souvent que nécessaire et notamment lors du démarrage, pour encadrer le personnel et les stagiaires éventuels.
- Si l'expérimentation nécessite du matériel délivré par les responsables du projet, celui-ci devra être livré au moins 8 jours avant le démarrage prévu de l'expérimentation.
- A l'issue de l'expérimentation, une copie des fiches de données brutes et des fichiers informatiques correspondants doit être conservée sur le site de VetAgro Sup.
- Le scientifique s'engage à fournir l'ensemble des données brutes complémentaires au protocole au fur et à mesure de leur production (dosages...).
- Tout surcoût engendré par l'expérimentation sera facturé à l'organisme dont dépend le responsable scientifique.
- VetAgro Sup se réserve le droit de mettre fin à tout protocole s'il juge que la santé, le bien-être ou la performance d'un cheval s'en trouvent altérés.

4) Valorisation

- Les modalités spécifiques à la valorisation seront précisées dans la convention
- Sur chaque article, poster..., mention devra être faite du partenariat et de la réalisation à au LERC du Pôle de compétences en santé équine de l'École vétérinaire de Lyon, VetAgro Sup.
- Une copie de tous les articles, revues scientifiques ou de vulgarisation, rapports d'étudiants... produits dans le cadre de l'étude devront être adressées pe.secretariat@vetagro-sup.fr

Annexe 6 : Mise à disposition du troupeau expérimental de l'INRAE de Nouzilly

Unité Expérimentale de Physiologie Animale de l'Orfrasière : description des moyens sur le [site internet](#)

L'objectif est de mettre à disposition le troupeau de 160 poneys Welsh et de valoriser équitablement les travaux réalisés entre les collaborateurs.

Conditions d'utilisation

Seuls seront acceptables les programmes :

- Labellisés par le conseil scientifique de l'IFCE ;
- Agréés par le comité d'éthique de Centre Val De Loire

La décision de la faisabilité du protocole sur site est laissée à l'entière appréciation du Directeur d'unité et du responsable des installations équinés.

1) Conception du protocole

- Le scientifique doit avertir l'unité de son souhait de réaliser une expérimentation le plus tôt possible, discuter de la faisabilité avec Fabrice Reigner avant le dépôt du dossier auprès de l'IFCE et participer à la réunion prévue en hiver. Cette réunion a pour objectif de déterminer et planifier les projets réalisables sur le site (contact : tiphaine.aguirre-lavin@inrae.fr, fabrice.reigner@inrae.fr)
- Le protocole doit être accepté dans son principe par le conseil scientifique de l'IFCE. A l'issue du conseil scientifique, une planification générale des protocoles dans l'installation ainsi que des personnels, des animaux et des moyens d'hébergement (locaux et parcelles) impliqués sera réalisée fin Mars en accord avec chaque scientifique concerné ;
- Le scientifique doit ensuite adresser le protocole détaillé au responsable de l'installation, au moins 2 mois avant le démarrage prévu de l'expérimentation.

2) Réalisation des protocoles

- Une convention bi ou tri-partite sera préalablement signée pour préciser les conditions de mise en œuvre des protocoles, les moyens respectifs mis à disposition, les conditions financières, d'analyse des résultats et de valorisation.
- L'UEPAO peut mettre à disposition des chevaux, des infrastructures.
- Le scientifique doit se rendre sur place aussi souvent que nécessaire et notamment lors du démarrage, pour encadrer le personnel et les stagiaires éventuels. Sauf accord spécifique mentionné dans la convention, le scientifique prend en charge le suivi du protocole, la réalisation des mesures, d'éventuelles analyses, le traitement des données et la valorisation des résultats.
- Si l'expérimentation nécessite du matériel délivré par les responsables du projet, celui-ci devra être livré au moins 8 jours avant le démarrage prévu de l'expérimentation.
- A l'issue de l'expérimentation, une copie des fiches de données brutes et des fichiers informatiques correspondants doit être conservée sur le site de l'INRAE de Nouzilly.
- Le scientifique s'engage à fournir l'ensemble des données brutes complémentaires au protocole au fur et à mesure de leur production (dosages...).
- L'analyse des résultats sera réalisée par le scientifique.
- Tout surcoût engendré par l'expérimentation sera facturé à l'organisme dont dépend le



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



responsable scientifique.

- L'UEPAO se réserve le droit de mettre fin à tout protocole s'il juge que la santé, le bien-être ou la performance d'une ponette s'en trouvent altérés.

3) Valorisation

- Les modalités spécifiques à la valorisation seront précisées dans la convention
- Sur chaque article, poster..., mention devra être faite du partenariat et de la réalisation à l'INRAE UEPAO.
- Une copie de tous les articles, revues scientifiques ou de vulgarisation, rapports d'étudiants... produits dans le cadre de l'étude devront être adressées à l'INRAE UEPAO.